

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mai 2023

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 16

**Réaménagement du pôle d'échange multimodal de Quimper
Convention relative au financement des études projet (PRO) et travaux (REA) de
l'aménagement de l'espace de services de la gare SNCF dans le cadre de la réalisation du
pôle d'échange multimodal de Quimper**

Dans la continuité des études d'AVP réalisées pour aménager l'espace de services du pôle d'échanges multimodal (PEM) au sein du bâtiment Voyageurs, une nouvelle convention relative au financement des études de projet (PRO) et des travaux (REA) doit être signée par les partenaires.

Dans le cadre des travaux du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Quimper, est réalisé l'aménagement d'un espace de services sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF Voyageurs. Cet aménagement s'inscrit lui-même dans l'opération de restructuration du bâtiment gare, travaux sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions. Une convention relative au financement de la maîtrise d'ouvrage et des études d'avant-projet (AVP) pour l'aménagement de l'espace de services du pôle d'échange multimodal de la gare de Quimper a été signée entre la SNCF Voyageurs, la Région Bretagne et QBO le 13 mars 2022.

Dans cette continuité et suite à la validation des études AVP présentées en comité de pilotage du 7 juillet 2022, la présente convention doit être signée par les partenaires afin de financer les études de projet (PRO) et les travaux (REA) nécessaires à l'aménagement de l'espace de services. Cette étude PRO-REA apporte définition et précisions sur les aménagements futurs à réaliser dans l'espace multimodal de services (les espaces réservés pour l'organisation des services de vente et d'informations liées aux voyages et à la billettique) dans le bâtiment de la gare.

Les participations de chaque partenaire à cette convention sont les suivantes : la Région Bretagne finance à hauteur de 85 %, au titre de l'exploitation du réseau TER, soit

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2023 (accusé de réception du 16/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

399 500 € HT ; Quimper Bretagne Occidentale finance 15 %, au titre de l'exploitation du réseau QUB, soit 70 500 € HT.

Soit un co-financement général des partenaires s'élevant à 470 000 € HT.

FINANCEURS	%	Besoin de financement Montant HT en euros courant
Quimper Bretagne Occidentale	15 %	70 500 €
Région Bretagne	85 %	399 500 €
Total	100 %	470 000 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver la convention de financement ;
- 2- d'autoriser madame la présidente à la signer.